



Discours de Michel SPONAR



Michel SPONAR
DG Environnement
Commission européenne

Mercredi 2 octobre 2013 à 10h40

Bonjour à tous,

Monsieur Potocnik l'a dit mais aussi le directeur général, monsieur Falkenberg, qui n'a pas pu être présent lui non plus ce matin et s'associe aux encouragements et aux félicitations qui sont adressés à Nantes et à la Communauté de Nantes pour avoir été désignée comme Capitale verte de l'Union Européenne pour cette année. Cet événement prend de plus en plus d'importance pour la Commission et on l'a vu aussi pour la désignation de vos successeurs qu'il s'est livré une bataille assez rude entre les différents intervenants. C'est Bristol qui s'est finalement dégagee et je pense qu'il y a des représentants de Bristol ici qui pourront s'inspirer de votre programme. Nous suivons votre programme avec attention depuis Bruxelles et nous sommes impressionnés par ce programme et la qualité de ce qui se prépare, se réalise à Nantes.

Monsieur le commissaire l'a précisé dans son message, l'année 2014 est une année charnière pour la Commission au niveau de la gestion des déchets et des ressources. Il y a beaucoup d'initiatives qui sont en cours, notamment des initiatives de communication. Nous comptons continuer la semaine européenne de réduction des déchets qui est une initiative qui vient de France, lancée par l'Ademe et qui a largement été reprise au niveau européen. Nous sommes enchantés de voir que ce projet a été repris maintenant dans la programmation life et donc s'étend au niveau européen. Il y a une autre campagne qui s'appelle la génération Awake qui est impossible à traduire en français. Cette campagne sur l'utilisation efficace des ressources vise les surtout les « jeunes urbains » et la France fait partie des 4 pays qui ont été choisis pour que cette campagne se développe l'année prochaine. Enfin, il y a la journée de « Let's clean up Europe » (journée européenne de nettoyage), créée à l'initiative d'ONG de l'Estonie, de l'est de l'Union Européenne et des Pays Baltes. Cette journée est vraiment intéressante parce qu'elle mobilise l'ensemble des acteurs de terrain pour faire une action en vue de collecter des déchets dans des sites particuliers. Ces initiatives ont toutes en commun la gestion des ressources et des déchets.

Ces initiatives se justifient par deux constats principaux :

- * premièrement, la demande en matière première qui explose ; certaines projections faites à la Commission indiquent que dans les 25 prochaines années la demande de matières premières, sous l'effet de l'augmentation de la population mondiale mais aussi sous l'émergence d'une classe moyenne mondiale, risque d'augmenter de 75% ce qui est gigantesque et représente un défi considérable .
- * Le deuxième constat est que l'Union Européenne est vraiment dépendante pour ses ressources d'approvisionnement extérieures. Nous importons à peu près 6 fois plus de ressources que nous n'en exportons et pour certaines matières premières qui sont considérées comme rares ou précieuses, les ressources d'approvisionnement sont vraiment dans les mains de quelques opérateurs mondiaux. L'Union Européenne est vraiment très dépendante de ce point de vue là.

Pour faire face à ces défis, l'Union Européenne s'est dotée de deux stratégies importantes.

L'une provient de notre direction générale. Il s'agit de la stratégie sur l'efficacité des ressources dont le Commissaire vous a parlé. L'autre stratégie vise à assurer un accès sûr aux matières premières et provient de nos collègues de la DG Industries et entreprises.

Le fait remarquable de ces deux stratégies qui proviennent de l'environnement et du monde de la DG entreprises c'est qu'au fond la meilleure gestion des déchets est l'axe, le pilier principal de ces deux stratégies. Ce problème du traitement des déchets n'est plus uniquement un problème environnemental mais relève donc aussi de la DG entreprises et du monde industriel qui nous pousse vraiment dans cette voie.

Plus concrètement le Parlement et le Conseil, sur proposition de la Commission, se sont mis d'accord sur un septième programme d'action cadre dont les objectifs très ambitieux s'appliqueront à l'horizon 2020 :

- * le 1er objectif est de diminuer la production des déchets et la production globale des déchets en valeur absolue ;
- * le 2nd est de réduire significativement le gaspillage alimentaire. On parle ici de 50%. Parmi les politiques de prévention, nous pensons que le gaspillage alimentaire doit retenir une attention particulière ;
- * maximiser le recyclage et pousser les taux de recyclage le plus haut possible ;
- * limiter l'incinération à ce qui n'est ni recyclable, ni compostable, ni réutilisable ou « inévitable » ;
- * et enfin réduire drastiquement et définitivement la mise en décharge des déchets et la limiter aux déchets résiduels.



Michel SPONAR
DG Environnement
Commission européenne

Ces objectifs du 7e programme-cadre d'actions ont été acceptés par le Conseil et le Parlement. Les Etats-membres se sont engagés derrière nous par rapport à ces objectifs qui sont très ambitieux et qui demandent une attention particulière de notre part car les situations sont très différentes au sein l'Union européenne. A l'heure actuelle, certains Etats membres mettent en effet en décharge à peu près 80% de leurs déchets. Il est aisé d'imaginer qu'il leur sera très difficile d'arriver en 2020 à limiter la mise en décharge aux déchets résiduels. Il faudra donc les aider à réaliser ce que d'autres états ont mis plusieurs années à réaliser.

Néanmoins, conformément au mandat qui est donné par le programme-cadre, nous avons commencé la révision de trois directives importantes :

- * la directive-cadre des déchets qui implique des objectifs au niveau des déchets municipaux mais également au niveau des déchets de construction et démolition. Dans la directive cadre nous avons un mandat pour revoir ces objectifs l'année prochaine ;
- * la directive sur la mise en décharge qui a un objectif de diminution et diversion des déchets biodégradables. A nouveau il y a un mandat dans cette directive pour qu'elle soit révisée et éventuellement étendue à d'autres types de déchets à partir de 2014 ;
- * et enfin la directive sur les emballages qui nécessite certainement une révision et pour laquelle il y a aussi un mandat dans la directive elle-même.

Notre ambition est d'adresser un message assez clair sur ce que devrait être la gestion des déchets, donner une interprétation plus claire de ce que cela veut dire en pratique ; la hiérarchie de la gestion des déchets à l'horizon 2020 et peut être au delà parce qu'on se rend bien compte que pour programmer des infrastructures il faut des signaux clairs qui peuvent aller au delà de 2020. C'est pour cela que nous nous commençons cette révision. L'enquête publique sur la révision de ces objectifs vient de se terminer nous sommes actuellement en plein dépouillement. Nous commençons une étude d'impact de nos propositions. Cela devrait être terminé, comme monsieur le commissaire l'a rappelé, au printemps 2014.

Indépendamment de cela, nous avons analysé les performances des Etats membres les plus performants et effectivement les taux de recyclage des déchets municipaux ont atteint jusqu'à 60% voire 70% pour certains et quelques régions poussent jusqu'à 80, 85% . Ces régions ont développé de manière très significative pour l'ensemble des déchets, des collectes séparées à la source et effectivement il ne reste qu'une quinzaine de pourcents qui doivent faire l'objet d'un traitement autre que le recyclage-compostage ou biométhanisation.

Au delà de la révision des objectifs chiffrés, nous comptons proposer plusieurs mesures qui visent à améliorer l'exécution de nos directives.

Au niveau statistiques par exemple nous sommes pleinement conscients qu'il faut faire des efforts pour améliorer les bases de comparaison. Cet exercice déjà difficile au sein d'un Etat membre l'est a fortiori davantage au niveau international et nous comptons faire des efforts significatifs de ce point de vue pour améliorer la qualité de la statistique mais également pour améliorer les définitions dans les différents directives. Les directives ont en effet été adoptées historiquement et dans des périodes différentes et n'ont donc pas toujours de fil conducteur. Nous comptons fermement nous atteler à ce problème de statistiques. Les Assises vont d'ailleurs aborder cette thématique sous forme d'atelier et nous avons la chance d'accueillir madame Blumental d'Eurostat qui pourra expliquer ce que la Commission essaie de faire au niveau européen pour améliorer les statistiques, sujet auquel nous accordons beaucoup d'importance.

Plusieurs initiatives sont prévues pour simplifier la législation.

Nous comptons aussi suivre de manière plus intense les performances des différents Etats membres et ne plus attendre que des procédures d'infraction soient lancées au niveau de la Commission européenne. Il est souvent trop tard quand un objectif n'est pas atteint. Le temps que la statistique nous arrive, il nous faut 2 ans pour la digérer, 1 an pour lancer une procédure et 2 ans à la cour européenne de justice pour réagir. Ce sont des procédures beaucoup trop longues. Entre temps les situations ont changé. C'est pourquoi nous comptons avoir un système de suivi des performances bi-annuel et avoir un système pour lancer des signaux d'alarmes aux Etats membres qui n'atteindront manifestement pas les objectifs fixés.



Discours de Michel SPONAR - suite



Michel SPONAR
DG Environnement
Commission européenne

Nous comptons aussi promouvoir l'utilisation des instruments économiques. Cela est essentiel pour nous et toutes les études le montrent. Sans instruments économiques, les objectifs ne peuvent être atteints, a fortiori s'ils sont renforcés et qu'on monte jusqu'à 70% de recyclage par exemple. Sans instruments économiques cela est tout simplement impossible. Le commissaire a mentionné plusieurs instruments :

- * les taxes de mise en décharge (il y a une corrélation très claire entre la mise en décharge et le niveau de taxe dans les Etats membres). Certains Etats membres les plus performants ont augmenté leur taxe progressivement et certains Etats membres sont même arrivés à l'interdiction de mise en décharge de certains types de déchets.
- * les taxes sur l'incinération bien sûr, des systèmes de subsides et d'amendes qui sont assez efficaces au niveau des communes et des municipalités en fonction de la production de déchets résiduels et nous avons ici un exemple concret : madame Gillet de la région wallonne a mis en place un système très performant dont elle parlera dans l'un des débats aujourd'hui.
- * les systèmes de responsabilités de producteurs que nous étudions beaucoup actuellement. La France est d'ailleurs « championne du monde » dans ce domaine car elle couvre un spectre de déchets qui est absolument unique. Mais en même temps dans d'autres Etats membres des systèmes de responsabilités du producteur sont parfois plus efficaces dans le sens qu'ils transfèrent l'intégralité de la charge financière aux producteurs avec des systèmes de dialogues et d'organisation. Des systèmes qui produisent des co-éfficacités plus intéressantes.

Tout cela fait donc partie de nos propositions. Nous souhaitons bien entendu revoir nos objectifs tout en révisant et proposant aussi des outils pour les mettre en place et pour y parvenir.

Il y a évidemment des bénéfices dans la gestion des déchets et en plus d'investir dans les filières de recyclage, il y a aussi toute une série de matériaux ce qui peut rendre à moyen terme l'Union Européenne moins dépendante au niveau de ces matières premières.

Il y a de l'emploi et j'insiste sur le fait que si le programme d'action est exécuté en France, on parle d'environ 70.000 emplois ce qui est quand même énorme. Des emplois qui sont impossibles à délocaliser et dont une partie s'adressent à des personnes peu qualifiées ce qui permet de répondre à un objectif économique, social et environnemental. Dans l'étude d'impact que nous réalisons actuellement, nous comparons le coût de la création d'emplois dans le domaine des déchets par rapport à d'autres secteurs et nous nous rendons compte que finalement ce secteur est très rentable et que, moyennant une organisation un peu différente de la fiscalité, il est possible d'obtenir des résultats vraiment impressionnants sans augmenter le coût de manière insupportable évidemment. Il y a d'autres avantages. On a parlé du GIEC et des gaz à effet de serre. L'impact est en effet très sous-estimé au niveau des déchets et nous comptons recalculer cela. Par exemple 1 tonne recyclée au lieu d'être mise en décharge permet de réduire les gaz à effet de serre car on ne doit plus extraire, traiter et « reprocesser » des matières premières. Et donc par cette filière, si on tient compte de l'ensemble des cycles de vie, les économies en matière de gaz à effet de serre sont assez substantielles et sans doute est-il très intéressant d'investir dans cette filière pour réduire les gaz à effet de serre par rapport à d'autres mesures.

Je vous remercie de m'avoir invité. Ces Assises permettent de réunir l'ensemble des acteurs, les autorités locales qui sont vraiment indispensables au niveau de la gestion des déchets dans le rapport avec les citoyens, les autorités régionales au niveau de la planification, les autorités nationales bien entendu pour mettre en place un cadre qui est nécessaire pour une gestion des déchets plus efficace mais également les producteurs qui mettent sur le marché des produits qui deviennent des déchets plus tard, les entreprises de gestion de déchets sans oublier les ONG et les autorités européennes que je représente tout à fait modestement.

En mettant tous ces acteurs autour de la table, et si ces acteurs arrivent à dialoguer, se parler pour ainsi progresser, je pense que l'objectif des Assises des Déchets est vraiment une excellente initiative.

Je conclurai en vous disant que je viens ici pour donner des réponses mais aussi pour écouter, entendre les bonnes nouvelles de France, les bonnes pratiques.

La construction européenne c'est s'inspirer des bonnes idées qui proviennent de l'ensemble des Etats membres et c'est comme cela que tous ensemble on peut construire l'Europe. Merci beaucoup pour votre attention.

Michel SPONAR